

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 001-210103479-20260605-2026057-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-057

Séance du 05 JUIN 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 14
Qui ont pris part à la délibération	: 17
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/05/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS :

M. VALLOS Frédéric, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, Mme DELCROIX Stéphanie, M. DELPOUX Jérémie, Mme GAUTIER-WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, M PERRAUD Sylvain, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENTE EXCUSEE :

Mme MICHOU D Mireille,

POUVOIRS :

Mme HUMBERT Séverine a donné pouvoir à Pascale GAUTIER-WILL

M. PETIT Clément a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. DIOT Georges a donné pouvoir à Anne Sophy DALMAIS

M. ANTSON Steve a donné pouvoir à Richard GAY

M. Baptiste COLLET a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Demande subvention : Enfant Ukraine01

Monsieur le Maire présente la demande reçue en mairie

Dans le cadre du jumelage entre la commune de Saint-Didier-de-Formans et la ville ukrainienne de Bérezné, dont nous célébrerons le premier anniversaire cet été, l'association souhaite organiser l'accueil en France de quinze enfants ukrainiens du 15 juin au 30 juillet 2026.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité, d'échange culturel et de soutien humanitaire qui ont présidé à la création de ce jumelage. Il permettra à ces enfants, fortement impactés sanitaire par la catastrophe de Tchernobyl et par le contexte actuel en Ukraine, de bénéficier d'un séjour sécurisé et apaisant au sein de familles et de structures locales.

Afin de rendre cet accueil possible, plusieurs dépenses restent à la charge de l'association (les frais de passeports, assurances, participation aux sorties organisées sur l'été)

L'association Enfant Ukraine 01 sollicite une subvention d'un montant de 1 500 € permettant de contribuer à la réalisation de ce projet humanitaire et éducatif.

Monsieur Boidron responsable de l'association ne participe ni aux débats ni au vote.

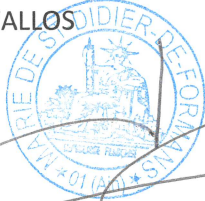
Le Conseil Municipal à l'unanimité (moins une voix) après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 800 € à l'association les « Enfants Ukraine 01 »
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise au Service de Gestion Comptable de Châtillon sur Chalaronne
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance

Baptiste COLLET